

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture de la Manche avant le **15 septembre 2015**.

Nom :

Adresse :

Tél : Port. :

Lieu de livraison **choisi** : Nord Cotentin Saint-Lois Coutançais Sud Manche



Essences	Quantités		
	(par multiples de 5) (soit 5, 10, 15...)	Prix unitaire TTC	Calcul du montant à régler
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Chêne pédonculé			
Erable sycomore			
Troène sauvage			
Hêtre			
Merisier			
Charme			
Noisetier			
Erable champêtre			
Prunier myrobolan			
Tilleul des Bois			
TOTAL plants		X 1,30 €/plant	€
Fournitures			
Dalles de paillages		X 1,00/unité	
Gaines de protection lapins		X 0,40/unité	
Gaines de protection chevreuils		X 1,00/unité	
Paire de tuteurs pour protections lapins		X 0,25/unité	
Paire de tuteurs pour protections chevreuils		X 0,45/unité	
Total fournitures			€
Total à régler T.T.C.⁽¹⁾			€



Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Campagne 2015-2016

A retourner à la Chambre d'agriculture de la Manche avant le **15 septembre 2015**



MAINTIEN DES PAYSAGES BOCAGERS DE LA MANCHE



⁽¹⁾ Règlement « du total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (encaissement à la livraison des plants).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation : _____

Fait à _____,

le _____

Signature :



Fédération des Associations de boisement de la Manche



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche, d'une hauteur d'environ 45 à 80 cm,
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections gibier** contre les chevreuils, lièvres et les lapins.

Commandes possibles par multiples de 5 et à partir de 20 plants pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles,
- Alignement d'arbres.

Pour bénéficier de l'opération, il vous suffit de compléter, de détacher et de renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (faute de règlement à la commande, celle-ci ne sera pas prise en compte). Un courrier d'information vous sera adressé 3 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution. La remise des plants sera regroupée par secteur et organisée avec la FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche).

Calendrier et lieux de livraison AU CHOIX (susceptible d'être modifié) :

- le 21 novembre pour le Saint-Lois
- le 5 décembre pour le Sud Manche
- le 28 novembre pour le Nord Cotentin
- le 12 décembre pour le Coutançais



Seules les personnes ayant retourné leur formulaire d'inscription **AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2015** pourront bénéficier de plants.



Fédération des Associations
de boisement de la Manche

Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphies, sans calcaire. Tolère les embruns
Chêne pédonculé		X	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sols bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erable sycomore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les embruns.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut et tolère les sols secs.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée

** Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

NB : compte tenu d'une maladie actuellement émergente sur le Frêne (Chalara fraxinea), le Frêne n'est pas proposé en commande cette année.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Stéphane PESTEL – Eddy CLERAN - Diane DECHANTELOUP
Tél. 02 33 06 49 91 – Fax 02 33 06 49 99
e-mail : ddechanteloup@manche.chambagri.fr
Brochure disponible sur le site Internet www.manche.chambagri.fr
rubrique environnement - boisement

**Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE - Equipe BOISEMENT
Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris - 50009 SAINT-LO cédex**